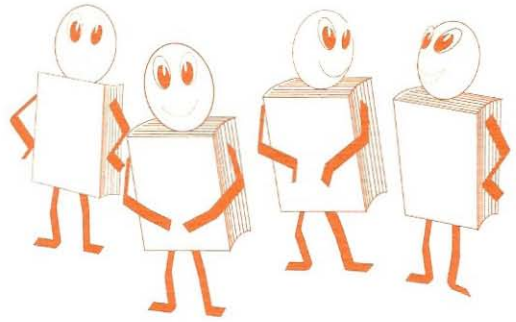


HORS-TEXTE



Bulletin de l'AGBD – Genève
Juin 2005 – No 76



ce qu'ils ont dit

Je vais souvent en bibliothèque. Quand j'entre dans une bibliothèque, j'entre dans un lieu unique. Pas une n'est identique à une autre. Une bibliothèque c'est fait de l'esprit et des émotions de ceux qui la font vivre, de l'histoire de tous ceux qui l'ont voulue et faite. Quand j'emprunte un livre dans une bibliothèque, j'ai le sentiment très fort de la solidarité avec tous ceux au nom desquels on l'a créée. Je sais bien que si j'étais seul, la bibliothèque n'existerait pas, c'est parce que nous sommes nombreux que nous y avons droit. La bibliothèque est notre droit, précieux droit. Quand je réfléchis à ceux qui font la littérature, je tombe infailliblement sur la bibliothèque. Elle est indispensable car on fait là ce qu'on ne fait pas ailleurs : elle est le lieu du don du livre. Le don aussi est notre droit, précieux droit. Pour que le livre soit toujours donné et partagé en milieu ouvrier et employé, il faut que la bibliothèque des ouvriers et employés de Renault - Le Mans continue de servir la littérature pour tous.

Vincent Valdelièvre, éditeur de littérature d'expression populaire et de critique sociale à Lille (Editions Sansonnet).

EDITORIAL

Le débat autour de l'accord entre *Google* et 5 grandes bibliothèques anglo-saxonnes portant sur la numérisation de 15 millions de leurs ouvrages appartenant au domaine public est loin d'être clos. M. Lucien X. Polastron en a parlé lors de sa conférence le 29 avril au Salon du livre¹, après son article dans le Monde du 7 février intitulé *La BNF chez Google ? Chiche*. Des propos en réaction à ceux de Jean-Noël Jeanneney, criant au danger d'américanisation de la culture². Dans ce contexte, 23 bibliothèques nationales européennes ont lancé, on le sait, le projet de « bibliothèque numérique européenne ». Pour contribuer à cet important débat, nous avons le plaisir de pouvoir reprendre un texte tout à fait intéressant de l'écrivain et essayiste romand Etienne Barilier, qu'il avait fait paraître dans le Samedi culturel du 7 mai dernier, et qu'il a bien voulu offrir à Hors-Texte ; qu'il en soit ici remercié.

Autre réflexion intéressante dans ce numéro, celle de François Burgy, archiviste à la Ville de Genève, sur l'archivage des catalogues sur fiches, vous vous souvenez, ces petits cartons méticuleusement rangés dans des tiroirs...

Et puis, nous profiterons de l'été pour voyager du Canada au Sénégal. Du Québec en effet, Michèle Hudon, professeure agrégée à l'EBSI de Montréal, nous offre le texte de sa conférence du 11 avril à la HEG sur la formation et la profession de bibliothécaires au pays de Félix Leclerc. Anne Pillet, quant à elle, nous rend compte une nouvelle fois de son activité d'aide aux bibliothèques du Sénégal, au travers de son association *Go Sénégal*, à laquelle l'AGBD a apporté une modeste contribution financière l'an dernier.

Enfin je voudrais saluer Vincent Valdelièvre, éditeur militant qui, dans le cadre de la mobilisation autour de la bibliothèque du CE-Renault, a écrit le texte que nous avons choisi pour notre rubrique « Ce qu'ils ont dit ». C'est à mes yeux un des plus beaux hommages qu'on ait rendu aux bibliothèques, à notre métier et aux valeurs que nous défendons.

En remerciant en votre nom chacune et chacun des auteur-e-s de ce septante-sixième numéro d'Hors-Texte, je vous souhaite un très bon été, plein de soleil, de bonnes lectures, dont les pages suivantes feront naturellement partie, et de repos.

Eric Monnier

¹ Nous espérons pouvoir vous en offrir le texte dans le prochain Hors-Texte et signalons que M.

Polastron sera de nouveau à Genève le 22 septembre, invité de la BPU à la Salle Pitoëff

² Le Monde du 14 décembre, suivi d'un livre *Quand Google défie l'Europe*. – Mille et une nuits, 2005.

ESPRIT, ES-TU LÀ ?

Ainsi donc, le patrimoine mondial menace d'être *googlisé*, comme on dirait englouti, ou dégluti par le Moloch américain. Et l'Europe veut se défendre. Les bibliothèques européennes vont réunir leurs forces pour numériser leurs ouvrages les plus importants. C'est une magnifique initiative. Mais y a-t-il du sens à dire que c'est une mesure de défense contre l'envahisseur ?

Ce qui me frappe dans cette polémique, c'est qu'on crie au danger d'américanisation là même où ce danger est faible. Je dirais presque : dans le seul cas où il est nul par définition. Pourquoi ? Reprenons l'un des arguments de M. Jeanneney, tel qu'il l'a formulé dans une interview : « L'histoire de la Révolution française, si elle était racontée par les États-Unis, présenterait un grand hymne à la liberté des deux révolutions, l'américaine et celle de 1789, et puis tout se réduirait à la guillotine et à la Terreur. J'aimerais bien que Robespierre ne soit pas vu seulement comme un monstre absolu ». On pourrait commencer par répliquer que si Robespierre put être traité de « monstre absolu », ou pire encore, de minable, c'est d'abord par un certain Chateaubriand – entre autres écrivains français. Mais l'essentiel n'est pas là. Il est plutôt dans la conviction qui sous-tend les propos de M. Jeanneney. A l'en croire, *si* les historiens américains estiment tous que Robespierre est un monstre absolu, et *si* Google n'offre au monde que les ouvrages de ces historiens, *alors* le monde va se mettre à croire que Robespierre est un monstre absolu.

Il me semble que c'est faire bon marché du maillon le plus fort et le plus important de la chaîne des savoirs : le *lecteur*. On raisonne comme si, face à un ouvrage qui caricaturerait Robespierre, ou même face à une masse d'ouvrages de cette nature, le lecteur enchaîné ne pouvait que les croire sans critique. C'est un signe que M. Jeanneney, consciemment ou non, adopte l'idéologie même qu'il combat, celle d'Internet ou de Google. Il confond *la communication du savoir avec l'acquisition du savoir*. Pour les optimistes américains de Google, cette confusion signifie : tous nos livres seront disponibles à tous, *donc* l'être humain possédera tout le savoir du monde. À quoi les pessimistes européens comme M. Jeanneney rétorquent en écho : tous vos livres seront fourgués au monde entier, *donc* l'être humain sera esclave de votre vision américaine du monde.

Or de quoi s'agit-il ici ? Non pas de numériser tout ce que le monde anglo-saxon comporte de primaire et de décervelant (c'est déjà fait depuis

longtemps ; et même en face de cela, sommes-nous tout à fait désarmés ?), mais au contraire de rendre disponible sur Internet la fleur du savoir humain et de la réflexion humaine : science, littérature, philosophie ou histoire. Il s'agit de fournir ce savoir en priorité, et par définition, à des gens quelque peu instruits, et doués d'un minimum de sens critique. À qui fera-t-on croire que ces gens-là vont *donc* être les victimes d'une vision du monde américaine qui, en ces matières, est d'ailleurs un fantôme, pour ne pas dire un fantasma ? Suffira-t-il que les milliers ou les millions d'ouvrages de la Library of Congress et de ses sœurs américaines soient en ligne pour que l'Europe pensante se trouve asservie ? Alors que ces ouvrages appartiennent justement au monde de l'esprit, qui n'est pas précisément ami de la servitude ; au monde où l'on critique, où l'on soupèse, évalue, situe, relativise.

Bien sûr, on pourra m'opposer que même l'esprit critique le plus acéré, s'il ne trouve plus la nourriture nécessaire, s'il ne dispose plus des armes nécessaires, s'il ne rencontre aux quatre horizons que le monde anglo-saxon, ne pourra plus observer cette distance salutaire. Mais nous n'en sommes pas là et n'en serons jamais là. D'abord parce que l'Amérique, en dépit de sa puissance, n'est pas seule au monde, et n'est pas en mesure d'imposer l'oubli de ce qui n'est pas elle (ses Universités sont d'ailleurs elles-mêmes des conservatoires de l'Europe, au sens positif où l'on parle d'un conservatoire de musique). Ensuite et peut-être surtout pour cette raison fondamentale qui tient à la nature même des œuvres numérisées : ce que Google va nous offrir avec les classiques des bibliothèques américaines, c'est par définition des œuvres qui ne se donnent qu'à l'esprit, donc à l'esprit critique. Bien sûr il faut compléter ce don par celui des bibliothèques européennes. C'est une évidence, mais ce n'est pas un sujet de polémique.

Etienne Barilier

Cet article est paru dans le *Samedi culturel* du *Temps*, le 7 mai 2005, sous le titre : *Google, une aubaine pour l'esprit critique*. Il est repris ici, sous son titre d'origine, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Etienne Barilier est romancier et essayiste ; il vient de faire paraître : *L'Ignorentique : l'ordinateur et nous* (Carouge : Zoé, 2005).

ANCIENS CATALOGUES SUR FICHES DES BIBLIOTHÈQUES FAUT-IL LES CONSERVER OU LES DÉTRUIRE ?

Au début du mois de février, un message envoyé sur la liste de discussion Swiss-Lib par une collègue de la Bibliothèque nationale suisse¹ soulevait la question de la conservation des anciens catalogues sur fiches des bibliothèques, une fois qu'ils ont été microfilmés et/ou digitalisés.

Comme archiviste chargé des questions d'évaluation et de sélection des documents en vue de la constitution des archives historiques, il m'avait alors paru utile de rappeler sur cette même liste de discussion les deux points suivants².

1. Dans la mesure où les bibliothèques dépendent des institutions publiques, leurs catalogues sont une partie des archives administratives de ces institutions et, en tant que telle, ils ne peuvent être détruits sans l'accord du service d'archives responsable.

Tous les lois et règlements sur les archives publiques prévoient une disposition de ce genre, afin d'éviter les destructions inconsidérées. Si une telle mesure ne vise pas spécifiquement les catalogues de bibliothèques, elle s'applique en revanche pleinement à eux³.

2. Il n'est pas question d'exiger de chaque bibliothèque qu'elle garde ses anciens fichiers jusqu'à la fin des temps, ni d'ailleurs d'imposer à un service d'archives la conservation indéfinie de ces mêmes fichiers.

Il en est des fichiers de bibliothèques comme de tous les autres documents qui font partie des archives administratives d'un organisme. Il faut évaluer si, une fois qu'ils auront cessé de servir au travail quotidien, ils conserveront ou non une valeur suffisante pour justifier qu'on les garde pour l'éternité.

Rappelons un chiffre au passage : les archivistes considèrent de nos jours que seuls environ 5% (c'est une moyenne) des documents produits ou reçus par un organisme ou une personne méritent ce traitement de faveur. Quant aux 95% restant, ils doivent être éliminés. Les archivistes sont devenus, on ne le dira jamais assez, des spécialistes de la destruction des documents. Mais de la destruction à bon escient ; du moins s'y efforcent-ils...

Qu'en est-il dès lors de nos catalogues sur fiches ? Feront-ils partie des 5% d'élus qui séjourneront éternellement dans une bibliothèque ou un dépôt d'archives, ou rejoindront-ils les 95% de réprouvés dans le brasier de l'usine d'incinération ? Eh bien, c'est selon...

Une telle réponse n'arrange apparemment pas les choses. Il est heureusement possible de l'affiner, car en matière d'archivistique l'évaluation des documents fait l'objet de vastes réflexions et d'une abondante littérature. Il est vrai que les enjeux n'en sont pas minces, puisqu'il s'agit de rien moins que de donner forme à la mémoire historique d'une collectivité.

Sans entrer dans les détails, on peut résumer la démarche des archivistes en disant que, pour évaluer un fichier de bibliothèque, ils se poseront deux séries de questions :

1. Quelle place occupe le fichier par rapport à la mission et aux activités du service ? Dans quelle mesure en apporte-t-il un témoignage important ? Constitue-t-il une trace significative des prises de décisions, de l'application de ces décisions, ou des procédures de travail en vigueur au sein de l'organisme ?
2. Le fichier comporte-t-il des informations importantes, non sur l'organisme qui l'a produit, mais sur son environnement plus large ? Comprend-il des informations de valeur sur des phénomènes sociaux, économiques, politiques ou culturels de son époque ?

Selon les réponses qui leur seront données, le catalogue sur fiches pourra être conservé intégralement, conservé partiellement (échantillonnage statistique ou prélèvement de spécimens) ou détruit.

Dans le cas qui nous occupe, il faut bien constater qu'il n'est pas possible de donner à ces questions des réponses simples applicables à tous les catalogues sur fiches de toutes les bibliothèques. Chaque cas doit être examiné pour lui-même. On peut cependant esquisser quelques éléments de réponse :

- La place que prend la gestion du catalogue dans les activités d'une bibliothèque diffère selon le type d'institution. Si elle demeure toujours une tâche importante, sa portée n'est pas la même dans une bibliothèque de lecture publique, dans une bibliothèque scolaire, dans une bibliothèque de recherche, ou dans une bibliothèque cantonale ou nationale. Dans ce dernier cas, ces bibliothèques ayant une mission patrimoniale de conservation de la production imprimée, on peut considérer qu'une conservation intégrale doit être sérieusement envisagée.

- Dans le cas des bibliothèques de lecture publique, où la diffusion de l'information constitue la tâche essentielle, elle peut être retracée à l'aide de documents tels que par exemple les registres d'entrée ou les statistiques de prêts. Dans la perspective de documenter l'offre de lecture proposée, une conservation partielle du catalogue pourrait toutefois être envisagée⁴.
- Certains catalogues, qui ont eu une longue période d'activité, apportent un témoignage de grande valeur sur le métier de bibliothécaire et sur l'évolution de ses méthodes de description et d'indexation. Un article paru il y a quelques années dans *American Libraries* mettait ainsi en garde contre la destruction inconsidérée, à travers les catalogues de certaines bibliothèques, d'une part significative de notre mémoire professionnelle⁵. C'est là, me semble-t-il un argument supplémentaire en faveur de la conservation du catalogue sur fiches d'une bibliothèque nationale ou cantonale.

Si les bibliothécaires ne peuvent détruire leurs catalogues sur fiches sans l'autorisation des archivistes, les uns et les autres doivent coopérer étroitement au processus d'évaluation de ces fichiers. Tout archiviste qui doit évaluer des documents sait combien il lui est indispensable de se concerter avec les personnes qui les ont produits et utilisés. C'est une condition *sine qua non* pour qu'il soit en mesure de prendre une décision de sélection archivistiquement correcte – conservation totale ou partielle, ou élimination, ainsi qu'il en a la responsabilité.

François Burgy
Archives de la Ville de Genève

¹ Message envoyé par Marina Schneeberger le 4 février 2005.

² Message envoyé par l'auteur le 5 février 2005.

³ Elle ne s'applique pas aux livres conservés dans une bibliothèque. Ceux-ci constituent une collection de documents de provenances diverses, organisées selon les sujets qu'ils traitent, et ne sont donc pas des archives. Les archives sont en effet définies comme un « ensemble de documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité [...] » (définition figurant dans le glossaire du site web des Archives de la Ville de Genève, <http://www.ville-ge.ch/archives/>).

⁴ Devrait être également examinée la possibilité d'archiver les catalogues informatisés, en tout ou en partie, à intervalles réguliers de quelques années. Cela permettrait alors de disposer de « prises de vues instantanées » de l'offre de lecture des bibliothèques de lecture publique.

⁵ Richard J. Cox, Jane Greenberg, Cynthia Porter : « Access denied: the discarding of library history », *American Libraries*, 1998, vol 29, no. 4, 57-61.

BIBLIOTHECAIRES FRANCOPHONES AU CANADA : FORMATION, PROFESSION ET PERSPECTIVES¹

La formation des diverses catégories de personnel oeuvrant dans les milieux documentaires au Canada français et plus particulièrement au Québec permet aux professionnels et aux techniciens en documentation et de l'information d'intégrer de façon souple et harmonieuse leur environnement de travail, qu'il soit généraliste ou spécialisé, public ou privé, universitaire, scolaire, gouvernemental ou industriel. Les programmes de formation québécois sont résolument nord-américains tant dans leurs grandes orientations et les objectifs qu'ils poursuivent qu'en ce qui concerne les méthodes d'enseignement privilégiées et l'intégration des technologies.

Ce court texte présente les programmes de formation et les conditions d'exercice des professions de bibliothécaire et de technicien en documentation au Québec en ce début de 21^{ème} siècle. Bien que l'accent soit mis ici sur les professionnels francophones au Canada, précisons que l'ensemble des professionnels de la documentation canadiens et états-uniens bénéficie de programmes de formation équivalents sinon identiques et de conditions d'exercice professionnel comparables.

1. La formation initiale

Avant d'aborder la question qui nous intéresse, il nous apparaît utile de donner un aperçu des divers ordres d'enseignement du système d'éducation québécois (voir Tableau 1), un système différent des systèmes français et suisse et, jusqu'à l'université, différent également des systèmes d'éducation uniformes mis en place dans les autres provinces canadiennes et dans la majorité des états américains.

¹ Texte d'une conférence prononcée le 11 avril 2005 à la Haute École de Gestion, Filière Information documentaire

Tableau 1 Ordres d'enseignement au Québec

| <i>Ordre d'enseignement</i> | <i>Durée</i> | <i>Notes explicatives</i> |
|--|---------------|---|
| Pré-scolaire | 1 ou 2 ans | |
| Primaire | 6 ans | |
| Secondaire | 5 ans | |
| Collégial (Cégep) | 2 ou 3 ans | 2 orientations possibles : Formation pré-universitaire d'une durée de 2 ans Formation technique terminale d'une durée de 3 ans |
| Universitaire 1 ^{er} cycle | 3 ou 4 ans | Diplôme : Baccalauréat |
| Universitaire 2^{ème} cycle | 2 ans | Diplôme : Maîtrise |
| Universitaire 3 ^{ème} cycle | 5 ans ou plus | Diplôme : Doctorat ou Ph.D. |

On notera, en caractères gras, les principaux niveaux de formation aux professions de la documentation et de l'information au Québec.

1.1 Formation de niveau collégial

Le programme de formation des techniciens/techniciennes en documentation est offert dans six collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) du Québec. D'une durée de trois ans, il mène directement au marché du travail par la voie du Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de la documentation. Le programme, qui existe depuis l'implantation des Cégeps à la fin des années 1960, est fortement orienté sur la pratique, sur le « comment » plutôt que sur le « pourquoi », sur les procédures plutôt que sur la théorie. On forme ici des exécutants, mais des exécutants de haut niveau étant donné le bagage de connaissances accumulées au cours d'un minimum de 15 ans de scolarité. Le programme couvre plus en profondeur les opérations d'acquisition et de traitement de la documentation (catalogage, classification, etc.), ainsi que la circulation des documents (prêts, prêts entre bibliothèques, etc.) Il est à noter que la plus récente mise à niveau du programme (1996) a donné davantage de place et d'importance aux activités entourant la référence et l'animation, particulièrement en bibliothèques scolaires et publiques.

1.2 Formation universitaire de premier cycle

Depuis le début des années 1980, une vingtaine de certificats de premier cycle spécialisés dans l'un ou l'autre domaine des sciences de l'information ont été mis en place dans plusieurs universités québécoises. À titre d'exemples, citons les certificats en Archivistique et en Gestion de

l'information numérique offerts à l'Université de Montréal, le certificat en systèmes d'information organisationnels offert à l'Université du Québec et le certificat en Gestion des documents et des Archives offert par l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette formation universitaire de premier cycle en sciences de l'information ne confère pas pour l'instant un diplôme terminal donnant accès au marché du travail. La formation de premier cycle n'est pas très développée en Amérique du Nord parce qu'elle n'est pas reconnue par l'American Library Association (ALA), organisme responsable de la certification et de l'agrément des programmes de formation des professionnels de la documentation et de l'information.

1.3 Formation universitaire de deuxième cycle

C'est au deuxième cycle des études universitaires que sont formés la majorité des professionnels de la documentation et de l'information au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord. L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), créée en 1937 et intégrée à l'Université de Montréal en 1961, décerne depuis 1971 le diplôme de Maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (MBSI), récemment renommé Maîtrise en sciences de l'information (MSI). Depuis 1971, un peu plus de 2 000 professionnels ont été formés à l'EBSI.

Le programme de l'EBSI est similaire à ceux qui sont offerts dans six autres universités canadiennes ainsi que dans une cinquantaine d'universités aux États-Unis. Le programme doit être certifié par l'ALA tous les sept ans. Est admissible au programme de maîtrise en science de l'information toute personne détenant un diplôme de premier cycle universitaire (baccalauréat) peu importe le domaine de spécialisation.

L'actuel programme de maîtrise en sciences de l'information, implanté en 1998, est d'une durée de deux ans (ou quatre sessions universitaires de quatre mois). Il a pour objectif principal de former des professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associés aux professions de la gestion de l'information, aptes à modéliser le transfert de l'information dans la société et à proposer des façons avant-gardistes de gérer l'information. À la fin de son parcours, chaque étudiant aura complété 16 cours formels et effectué un stage de 35 jours en milieu de travail. L'ensemble du programme est imprégné d'une solide culture technologique et c'est là l'un de ses points forts.

L'ensemble des neuf cours qui constituent la première année de la scolarité de maîtrise en science de l'information constitue un tronc commun, c'est-à-dire un ensemble de cours obligatoires pour tous les étudiants inscrits et dont l'objectif est de fournir au futur professionnel les connaissances de base qui lui permettront d'évoluer dans n'importe quel milieu documentaire ainsi qu'une compréhension d'ensemble des disciplines et professions liées à la gestion de

l'information. À l'EBSI, les cours formels sont d'une durée de 45 heures en classe et exigent de la part de l'étudiant un investissement minimal de 90 à 100 heures de travail en laboratoire ou de travail personnel.

La deuxième année du programme est une année de spécialisation. Cinq options sont offertes : Archivistique, Bibliothéconomie, Gestion de l'information électronique (informatique documentaire), Gestion stratégique de l'information et Recherche. Les quatre premières options, dites professionnelles, sont structurées de façon symétrique. L'option Bibliothéconomie, par exemple, est faite de quatre cours obligatoires (Développement et gestion des collections, Organisation des ressources d'information, Services techniques et automatisés, Bibliothèques et leurs publics), trois cours à choisir dans une banque d'une trentaine de cours incluant les cours obligatoires des autres spécialisations ainsi que des cours qui transcendent celles-ci (par exemple Formation des utilisateurs, Recherche d'information avancée, Documents visuels et sonores, etc.) et finalement un stage bien encadré en milieu de travail.

1.4 Formation universitaire de troisième cycle

La formation universitaire de troisième cycle en sciences de l'information mène à l'obtention du Ph.D. (Sciences de l'information). Le programme est accessible à toute personne qui détient un diplôme de maîtrise en sciences de l'information ou son équivalent. Il vise à former des chercheurs et des professeurs d'université ainsi qu'à contribuer au développement de la discipline et du corpus de connaissances en sciences de l'information.

2. Marché de l'emploi et perspectives

Les techniciens et les professionnels de la documentation et de l'information francophones continuent à œuvrer en majorité dans les secteurs traditionnels forts que sont les bibliothèques, les centres de documentation spécialisés et les services d'archives. Parmi les marchés en émergence, signalons ceux de la veille informationnelle et de la gestion des contenus sur les sites web.

En emploi, les techniciens en documentation se voient normalement confier l'entière responsabilité des tâches liées à l'acquisition, au catalogage descriptif et à la circulation des documents. Les techniciens sont également appelés à seconder les bibliothécaires professionnels dans les tâches d'animation et de formation des utilisateurs, de référence, d'indexation et de classification. Dans certains milieux documentaires tels les petites bibliothèques ou les centres de documentation très spécialisés, les techniciens peuvent assumer des responsabilités beaucoup plus grandes et même l'entière responsabilité du fonctionnement de l'institution. Quarante pour cent des techniciens en documentation sont en fait des techniciennes, dont 30% environ travaillent à

temps partiel pour un salaire légèrement inférieur à la moyenne canadienne pour des emplois équivalents et exigeant le même niveau de scolarité. Le chômage y est supérieur à la moyenne canadienne de 5% en emplois équivalents et les perspectives à court et à moyen terme pour ces diplômés sont un peu sombres, le nombre de diplômés dépassant temporairement l'offre de postes. Comme les tâches principales sont de nature technique, les phénomènes de centralisation des opérations de traitement de la documentation et l'automatisation des milieux documentaires ont affecté profondément les descriptions de tâche et le nombre de postes disponibles. Le marché ne s'est pas encore bien ajusté à cet état de fait.

Par contre, avec un taux de chômage qui se situe autour de 2,3% seulement pour les diplômés de la maîtrise en sciences de l'information, le marché est présentement ouvert et très accessible. Le nombre des professionnels partant à la retraite correspond en effet au nombre de diplômés arrivant sur le marché à chaque année, soit environ 150 au Québec, dont 125 au moins sont des femmes. Les responsabilités du détenteur de la maîtrise en sciences de l'information sont davantage liées à la gestion, à la planification et à la supervision qu'à l'exécution de tâches plus techniques. En grandes bibliothèques, les professionnels restent responsables des opérations de sélection et d'organisation conceptuelle des documents, de la formation documentaire et de la référence. Il est à noter que c'est l'expérience plutôt qu'une formation particulière qui permettra éventuellement l'accès à un poste de directeur de bibliothèque. Les conditions de travail des bibliothécaires professionnels se sont nettement améliorées au cours de la dernière décennie et les salaires et les avantages sociaux se comparent maintenant à ceux de professions équivalentes quant aux pré-requis pour l'accès et aux responsabilités qui y sont rattachées.

3. Regroupements professionnels et formation continue

Bibliothécaires et techniciens en documentation francophones au Canada se regroupent au sein d'associations professionnelles plus ou moins spécialisées quant à leurs effectifs et à la nature de leurs activités et services. Notons que les professions de la documentation au Canada ne sont pas des professions à titre réservé et que l'appartenance à un regroupement professionnel n'est pas un pré-requis à l'exercice de la profession.

L'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation) regroupe les personnes oeuvrant dans le domaine et les personnes intéressées à la documentation, peu importe leur formation et leur statut professionnel. La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) regroupe pour sa part 800 détenteurs de la maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information. L'Association des archivistes du Québec (AAQ) invite à ses activités toutes les personnes oeuvrant dans le

domaine de l'archivistique et de la gestion des documents administratifs, alors que l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (APTDQ) s'adresse plus particulièrement à cette catégorie de personnel. Des regroupements plus petits s'organisent autour de types de bibliothèques (Association des bibliothèques publiques du Québec ou Association des bibliothèques de la santé, par exemple).

Chacun de ces regroupements offre à ses membres et parfois à la communauté professionnelle tout entière une revue professionnelle et/ou un bulletin de nouvelles, un congrès thématique annuel et des activités de formation continue souvent très pointues. Ces activités, d'une durée d'un ou deux jours, sont organisées en réponse à des besoins pressants et ponctuels ; les plus intéressantes et les plus populaires tourneront en région pour donner à tous la chance de se ressourcer.

Pour plus d'information sur la formation et les conditions d'exercice des professions liées à la documentation au Canada français, on consultera les sites suivants :

AAQ <http://www.archivistes.qc.ca>

APTDQ <http://www.aptdq.org>

ASTED <http://www.asted.org>

Classification nationale des professions (Canada) <http://www.hrdc-drhc.ca/2001/f> (groupes 5111 et 5211)

CBPQ <http://www.cbpg.qc.ca>

EBSI <http://www.ebsi.umontreal.ca/>

Programme de techniques de la documentation
<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/cahiers/program/393A0.asp>

Michèle Hudon, Ph.D.

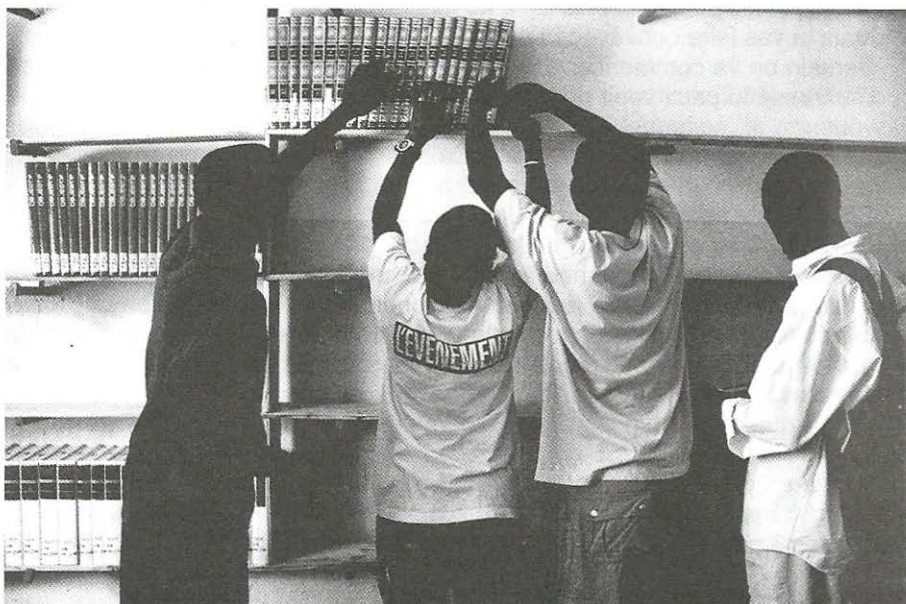
Professeure agrégée

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Université de Montréal

Montréal, Québec (Canada)

LA CREATION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION SCOLAIRE A ST-LOUIS DU SENEGAL : LA SUITE ...



En 2004, vous m'aviez donné du matériel pour la création d'un centre de documentation scolaire à Saint-Louis du Sénégal... C'est ainsi qu'est né une nouvelle bibliothèque et un cyber pour étudiants et que des contacts se sont créés avec ses futurs utilisateurs qui se sont spontanément annoncés pour nous aider. En quelques mots voici ce que ça donne (les termes en wolof qui ne peuvent pas être compris dans le contexte sont traduits en fin de texte)

Petite rencontre devant la porte du cyber

- Salaamaalekum Toubab. Na nga def^{*1} ?
- Maalekum salaam Wolof, ça va. Comment tu t'appelles ?
- Sidati Cissé, et toi, noo tudd ?
- Anne
- C'est quoi ce matériel dans la salle de mon collègue ?
- Beaucoup de livres, des centaines de dictionnaires, des ordinateurs et des jeux pour les petits. Tu sais il y a au moins 300 cartons.
- Mais tu vas faire quoi avec tout ça ?
- Demain on va commencer à construire une bibliothèque et un cyber. Si ça t'intéresse tu peux venir nous aider avec tes amis, on a vraiment besoin de vous.
- Waaw, ba suba Inch Allah^{*2}.
- ...
- Salut Sidati, as-tu bien dormi ?
- Oui et toi ? Tu vois on est huit, et alors, on fait quoi ?
- Pendant que Ibou tamponne les 900 dictionnaires, que nous préparons les livres et que Greg ouvre les cartons d'ordinateurs, ce serait bien que vous commenciez à coller des pochettes de prêt. Si je te montre comment faire, est-ce que tu pourras t'organiser avec tes copains et être responsable de leur travail ?...
- ...

Quelques 3 semaines plus tard, durant l'inauguration

Après avoir :

- *Préparé la distribution de 850 dictionnaires pour les classes de la langue de Barbarie*
 - *Confectionné 5'000 pochettes de prêt*
 - *Equipé 450 livres de littérature africaine et 15 encyclopédies de référence*
 - *Réfectionné la salle (installation d'une ligne téléphonique ADSL, de prises électriques, d'éclairage supplémentaire, repeint murs et plafond, réparé l'estrade du cyber et ouverture d'une porte sur la rue)*
 - *Fait construire des rayonnages de bibliothèque*
 - *Installé les 7 ordinateurs du cyber scolaire*
 - *Distribué des jeux dans 3 jardins d'enfants*
-
- Tu sais, elle est belle notre bibliothèque et c'est celle de Saint-Louis qui a le plus de livres de littérature africaine. Comme la connexion au cyber n'est pas chère, je t'enverrai des mails lorsque tu seras chez toi.

- Sidati, je suis très fière et contente de tout ce que nous avons fait ensemble. Merci pour votre aide à tous et c'est avec plaisir que je vous offre à chacun un petit bagage de matériel scolaire. Je compte sur vous pour la suite.
- Jërëjëf, ba beneen yoon*³ et on sera là l'année prochaine, Inch Allah. Surtout, dans ton prochain container, n'oublie pas les chaises roulantes que tu as promises aux handicapés de Guet N'Dar!!!

*¹ *Salut p'tit blanc (sympathique), comment tu vas ?*

*² *Oui, à demain si Dieu le veut*

*³ *Merci, à bientôt*

Merci pour votre aide à tous et laissez moi vous glisser à l'oreille que pour la suite en novembre 2005 et notre container du mois de septembre nous cherchons :

- des dictionnaires en grand nombre
- des encyclopédies
- du matériel de gestion manuelle de bibliothèque
- des chaises roulantes
- et ...de quoi acheter 600 livres scolaires à 12.50 CHF pièce en moyenne

Anne Pillet

Pour me contacter : anne.pillet@freesurf.ch ou 022/870.12.12

Pour vos dons : Association Go Sénégal, CCP 17-149545-6, communication :
Bibliothèque

ENCOURAGEMENT A LA LECTURE

« Lis 15 minutes par jour pendant 40 jours entre le 15 mai et le 15 août et tu recevras une récompense ! De plus, tu participeras au tirage au sort de 40 bons alléchants pour un match de foot ou une séance de cinéma ».

S'inspirant d'une action lancée à Winterthour il y a quelques années, les bibliothèques bâloises organisent pour la 5^e année consécutive un défi-lecture pour répondre aux résultats alarmants de l'étude PISA sur la lecture. Les bibliothèques de lecture publique de la ville de Bâle (ABG), la bibliothèque communale de Riehen et la bibliothèque interculturelle pour enfants et jeunes (JuKiBu) distribuent des « passeports-lecture » aux enfants de 8 à 12 ans et les proposent également aux enseignants primaires et secondaires. Bon nombre d'entre eux soutiennent cette action en encourageant leurs élèves ou même en l'intégrant dans leur programme scolaire.

C'est avec fierté que les enfants apportent leur passeport-lecture à la bibliothèque et les bibliothécaires font l'éloge de leur effort. Elles comptent les 40 croix portées au calendrier et admirent la liste des ouvrages lus : bandes dessinées, journaux, Harry Potter, la série entière du Club des Cinq... tout compte, y compris la lecture à haute voix par les parents. La récompense est alors méritée : un T-shirt ou un porte-monnaie. Le tirage au sort et la distribution des 40 prix donnent lieu à une petite fête.

Si certains sont de véritables rats de bibliothèques qui trouvent une grande satisfaction à quantifier leurs lectures, d'autres découvrent le plaisir de la lecture, encouragés par le défi à relever. Les réactions des parents et des enseignants sont très positives et encouragent les organisateurs à persévérer dans leur action.

Une expérience qui a atteint son but, qui est facile à réaliser avec des moyens tout simples et peu onéreux et que chaque bibliothèque peut tenter.

Anne de Haller
Directrice, Gemeindebibliothek Riehen
gemeindebibliothek@riehen.ch

LE PUIITS ET LA RIVIERE

Nous vivons dans un courant continu de communication, d'information et - pour les générations nouvelles du moins, nous dit notre chercheur invité de la semaine, Jean-Samuel Beuscart - de musique. Il n'est pas seulement plus facile et moins cher de communiquer, de s'informer ou de trouver de la musique à écouter : il devient naturel d'"être en communication", de recevoir de l'information et d'écouter de la musique, partout et tout le temps. Et par conséquent, la nature même de ces activités, et la manière dont nous les appréhendons, changent.

On allait au puits, on nage dans la rivière. Le puits, il faut décider de s'y rendre, choisir le bon moment, s'équiper en conséquence, y consentir du temps et de l'énergie (ou de l'argent) et par conséquent, nous consacrerons dans la journée un nombre limité de moments à ces activités. Rapprocher le puits, le rendre moins profond, n'en fait pas moins un puits. Aujourd'hui au contraire, plongés comme nous le sommes dans le bain, le flux, d'une connexion permanente, d'une information "en continu", d'une musique de plus en plus omniprésente dans l'espace public comme dans l'espace privé, nous donnons à ces ressources un statut nouveau : communication, information ... et musique deviennent des composants de l'environnement, mais aussi des matières premières (*commodities*), des infrastructures, des supports tenus pour acquis de nos activités d'hommes et de femmes d'aujourd'hui.

Conséquence directe : la valeur déserte l'unité atomique de communication, d'information ou même de musique, au point que ceux-ci se conçoivent même parfois comme des "nouveaux communs", propriétés collectives et insaisissables. La valeur se déplace dans le flux, dans ce qui nous permettra de le choisir, de maîtriser et d'orienter les courants, de créer une ambiance, de produire un sens exploitable. Elle se déplace aussi dans la déconnexion : s'isoler, imposer le silence, créer des discontinuités. Nous payons pour être mouillés, nous paierons ce qui nous sèche.

Daniel Kaplan

Tiré à part de

La synthèse hebdomadaire de la recherche et de l'innovation
n°55, le 6 janvier 2005

<http://www.internetactu.net>



ALLO BIBLIO ECHOS



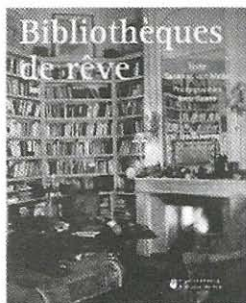
LECTURE SUCREE

Inauguré en novembre 2004, le *Bibliothée* est la conséquence d'un héritage d'environ 1500 livres en français, anglais, espagnol, grec ou italien. La nouvelle propriétaire de ces livres a eu l'idée d'ouvrir, dans les locaux de l'école-club Migros de La Combe à Nyon, un espace convivial à mi-chemin entre le tea-room et la bibliothèque municipale dédié à la lecture et aux échanges d'idées. Aidée d'une amie, la "bibliothécaire-tenancière" [sic !] se propose de prêter sa collection et également d'organiser des conférences. L'écrivain Dominique Martin sera sa prochaine invitée.

Bibliothée, ch. du Crève-Cœur 1, Nyon
lundi-jeudi 9h.-20h., vendredi 9h.-17h.

LECTURE DE REVE

Destiné au large public, l'ouvrage de Suzanne von Meiss et Reto Gruntli ouvre les portes de prestigieuses bibliothèques publiques et privées. Comme toute sélection, forcément partielle, certains joyaux d'architecture manquent et l'on regrettera le parti pris de l'anecdote sur l'information. Dans l'ensemble, les choix portent sur des bibliothèques de collections de livres anciens reliés, dont la beauté des dos sur les étagères garde un charme séculaire.



Von Meiss, Suzanne. – *Bibliothèques de rêve* / textes de Suzanne von Meiss ; fotogr. de Reto Gruntli. – Hildesheim : Gerstenberg ; Genève : La Joie de Lire, 2004

LECTURE GRATUITE

Un magazine gratuit "Sésame, ouvre-toi" est diffusé depuis le mois de décembre dernier dans 3.000 bibliothèques françaises à destination des lecteurs. A L'origine de cette publication, il y a des bibliothécaires passionnés de Paris et de province qui ont réussi à intéresser des mécènes et à faire engager trois journalistes. Riche de 48 pages "Sésame, ouvre-toi" se veut à la fois un magazine d'actualité culturelle donnant la part belle aux bibliothèques et un guide avec des petits dossiers thématiques "pour les lecteurs qui ne savent pas toujours exploiter les ressources des bibliothèques".

Livres de France, no 279 (déc. 2004)

LECTURE UTILE

Dans le cadre de son action au SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information) et pour asseoir la pérennité des bibliothèques dans le monde, l'IFLA crée une base de données montrant les apports des bibliothèques à la société dans son ensemble et partout dans le monde.

Les objectifs de la Déclaration de principe et du Plan d'action du SMSI tiennent compte du rôle des bibliothèques dans la société. Toutefois pour que les actions deviennent réalité et continuent d'exister, il faut mieux les faire connaître. Les gouvernements et les entreprises privées, qui ont des moyens financiers à disposition pour la mise en place de la société de l'information, en connaissant les réalisations et les services offerts par les bibliothèques pour rendre accessible à tous l'information et le savoir, se rendront compte des services existants à développer.

En inscrivant les réalisations et les projets en cours de votre bibliothèque dans les domaines suivants

- * Les bibliothèques comme point d'accès à l'information et au savoir
- * Les bibliothèques comme centre de formation aux TIC
- * Les bibliothèques comme lieu de formation continue
- * Les bibliothèques répondant à des besoins spécifiques
- * Les bibliothèques comme lieu de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel

vous contribuerez à assurer la pérennité des services que les bibliothèques à l'ensemble de la population du monde.

Comment faire?

Un questionnaire est disponible sur le site de l'IFLA à l'adresse suivante:

<http://www.ifla.org/III/wsis/announce02052005-fr.html>

Les données seront introduites dans la base de données et ensuite validées par la peer-revue mise en place à cet effet par l'IFLA.

Cette base de données est destinée à devenir une base permanente permettant de faire connaître à notre public et à nos autorités les services que les bibliothèques offrent à la société pour contribuer au développement de l'humanité. Elle nous permettra aussi de développer des collaborations entre nous pour rendre nos prestations au service de tous encore plus pertinentes et efficaces. Nous comptons sur tous nos collègues de l'IFLA pour nous aider à enrichir cette base de données dès maintenant, en vue du SMSI 2005, mais aussi dans le futur.

Danielle Mincio

SUCCESS STORIES DATABASE

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Bâtiment central

CH 1015 LAUSANNE

SUISSE

Fax + 4121 692 48 45

Danielle.Mincio@bcu.unil.ch

Swisslib, 3 mai 2005

LECTURES RECATALOGUEES

La bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJB) a débuté la rétroconversion de son catalogue auteur/titre anonyme au début mai 2005. Bénéficiant d'un budget extraordinaire permettant d'engager deux bibliothécaires à mi-temps sur deux ans, les CJB espèrent parvenir à saisir la totalité des fiches papier pour les monographies non encore entrées sur le catalogue RERO, soit les documents catalogués avant fin 1984. Le nombre d'ouvrages concernés est estimé entre 15'000 à 20'000 unités bibliographiques.

Message de M. Pierre Boillat, bibliothécaire-responsable CJB

LECTURE OUVRIERE : EBAUCHE D'UNE SOLUTION A LA BIBLIOTHEQUE DU CE-RENAULT :

La mobilisation contre la fermeture de cette bibliothèque et le bradage de son fonds semble avoir porté ses fruits. Sans doute satisfait d'avoir obtenu que le tribunal de grande instance du Mans condamne, le 18 mai, les emprunteurs des quelque 12.000 livres à les rendre dans les quinze jours, mais certainement ébranlé par l'ampleur des réactions négatives à cette fermeture, le secrétaire du Comité d'Etablissement M. Alain

Violeau, s'est déclaré prêt à étudier un projet de création d'une nouvelle bibliothèque inter-entreprises, dans la zone industrielle sud du Mans. Le fonds de l'ancienne bibliothèque Renault y serait versé. En conséquence de cela, l'Association pour le maintien et le développement de la bibliothèque du CE-Renault a décidé de venir rendre, le 1^{er} juin et de manière festive, les livres empruntés pour leur sauvegarde.

Si on peut se réjouir de cette issue apparemment favorable, on ne devra toutefois pas oublier que les 1200 bibliothèques des CE en France sont fragiles, comme en témoignait un excellent article paru dans Livres-hebdo du 18 mars 05 (repris dans Livres de France, n° 283, avril 2005).

LECTURE « SWISS-LIBIENNE »

Le 2 juin 2005 à 11 h. 16 min. 19 sec., le nombre d'abonnés à SWISS-LIB est d'exactly 3002. Le cap des 3000 est dépassé. Ce chiffre est à nuancer quelque peu, puisqu'un nombre indéterminé d'adresses sont invalides car non mises à jour. Alexandre Carrard et Michel Gorin, dynamique Modérateur SWISS-LIB, de même que le Département Information documentaire de la Haute Ecole de gestion de Genève et SWITCH sont heureux de proposer ce service à la communauté professionnelle et remercient de la confiance ainsi témoignée. Une migration vers un nouveau système de gestion est envisagée au début de 2006.

LECTURE TROPICALE

Notre collègue valaisanne bien connue Rosemarie Fournier, poursuit un magnifique travail de formation du personnel de l'Institut d'Histoire du Nicaragua et d'Amérique centrale (IHNCA) à Managua en techniques bibliothéconomiques documentaires et informatiques. Hors-Texte se réjouit déjà de vous offrir un compte-rendu plus substantiel de cette expérience dans son prochain numéro. En attendant vous trouverez ses *lettres d'une bibliothécaire sous les tropiques* sur swiss-lib.



ENTRE DEUX VAGUES ENTRE DEUX VAGUES DEUX VAGUES

LA SUPPLIQUE DU BIBLIOTHECAIRE

Marian la bibliothécaire au Kansas se prétend heureuse dans son métier, mais après de longues hésitations, elle a écrit à la célèbre chroniqueuse américaine Dear Abby, une longue lettre de doléances sur l'attitude et le comportement des lecteurs.

Que leur reproche-t-elle ? De confondre bibliothèque et crèche, de laisser les enfants sans surveillance, de téléphoner intempestivement sur leur portable, de manger et boire sans respect pour les livres, de ne pas respecter les dates d'échéance de prêt et d'inventer toujours les mêmes excuses pour justifier des retards, de surestimer les dons de divination des bibliothécaires lors qu'une question est mal formulée, de confondre recherche et jeux, de visiter des sites coquins sur les ordinateurs publics et pour finir d'oublier régulièrement de remercier les bibliothécaires pour le travail accompli.

Si tôt publiée la lettre a fait réagir une lectrice qui à son tour demande qu'on traite les lecteurs avec respect et qu'on daigne lever la tête lorsque l'un d'eux s'approche du prêt, qu'on marque un peu d'empathie pour sa méconnaissance du fonctionnement de la bibliothèque, des cotes, des usages, voire ses lacunes de culture générale, qu'on prenne le temps de parler avec le lecteur avant de parler de ce que le lecteur cherche, et surtout de qu'on n'oublie pas que le lecteur est la raison d'être d'une bibliothèque municipale et qu'il n'est pas interdit de lui sourire ou de lui faire part du plaisir qu'on a à traiter avec lui !

http://www.uexpress.com/dearabby/?uc_full_date=20050428

LE JOURNAL D'UN AUTEUR

Récemment invité au Salon du livre, M. Lucien X. Polastron tient son journal et revient sur le plaisir qu'il a pris à la rencontre d'un public de bibliothécaires passionnés. Il développe certaines réponses faites aux questions posées lors de sa conférence.

http://www.polastron.com/04_journal/page_journal.html

LA BIBLIOTHEQUE EUROPEENNE

Issue du projet TEL (The European Library), la Bibliothèque européenne est un portail qui donne un accès unique à toutes les ressources (sous forme électronique ou non) des 43 bibliothèques nationales d'Europe.

Le site actuel des bibliothèques nationales Gabriel (GATeway and BRIdge to Europe's National Libraries) sera intégré dans le nouveau site de la Bibliothèque européenne.

Elle est constituée de membres à part entière, soit Allemagne, Finlande, France, Italie (Florence), Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie et Suisse ainsi que l'Institut de catalogage central italien et la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales d'Europe et de membres de base, soit des bibliothèques nationales dont les fonds rejoindront ultérieurement la Bibliothèque européenne.

La recherche est gratuite. L'accès aux documents électroniques peut être payant dans certains cas.

<http://www.theeuropeanlibrary.org>

commentaires sur <http://www.ariadne.ac.uk/issue38/woldering/>

JEU

La page d'Elsevier propose, à droite en bas, de télécharger un "librarian trivia". Très sympa et instructif...

<http://www.elsevier.com/wps/find/librarianshome.librarians>

CURSUS

Le numéro de printemps de *Cursus*, le périodique électronique étudiant de l'Ecole de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information de l'Université de Montréal, vient de paraître.

On y trouvera deux articles intéressants écrits par deux candidates à la Maîtrise en bibliothéconomie et en science de l'information de l'Université de Montréal. Le premier est intitulé *De la culture de l'imprimé à la cyberculture : quel avenir pour le livre imprimé ?* par Julie Roy. Le second, signé Anne-Marie Picard, a pour titre *La pertinence de l'entrée principale dans les catalogues informatisés : une brève revue de la littérature*. Tout un programme.

<http://www.ebsi.umontreal.ca/cursus>

côté jardin(s)

GENÈVE, DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2005



Depuis 1992, tous les deux ans depuis 1997 la Fureur de lire a pour objectif de favoriser la lecture publique en mettant en valeur le dense réseau de professionnels du livre – bibliothécaires et libraires, éditeurs, auteurs et... lecteurs.

Rencontres avec des gens de plumes, lectures, signatures, expositions, projections de films, animations diverses, ateliers d'écriture, marché aux puces du livre s'adressent au plus large public.

Depuis 1996, chaque Fureur de lire repose sur un thème : le Voyage, la Littérature de Bouche, l'Exil, La Ville et Le Désir... Cette huitième édition lorgne « côté jardin(s) », là où se mêlent mythe et réalité, rêves et secrets. Envie d'Eden ou de Cocagne? Désir d'arpenter le jardin des cultures? Besoin d'explorer des jardins intimes? De céder aux jardins des plaisirs ou de l'enfance? Chacun est invité à emprunter, pendant cinq jours, les parcours de son choix à travers bibliothèques, librairies et autres lieux de lecture. Avant de se retrouver, en soirée et en toute convivialité, à la Maison communale de Plainpalais.

Organisation : Département des affaires culturelles de la Ville de Genève

En partenariat avec le Cercle de la Librairie et de l'Édition à Genève

www.fureurdelire.ch

HORS-TEXTE

est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 25.- l'an (ccp 12-20457-3)

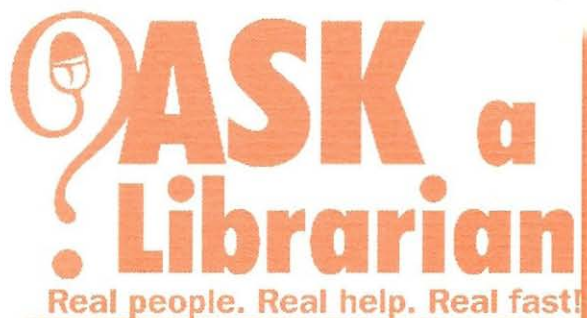
ADRESSE DU SITE AGBD SUR LE WEB: <http://www.bbs.ch/AGBD/>

LE COMITE DE REDACTION

est composé de: Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin, Danièle Tosi

ADRESSE

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.
Case postale 3494
CH - 1211 Genève 3



Logo de l'Association des bibliothécaires de Floride
www.flalib.org

ATTENTION
décal de remise pour le prochain numéro

7 octobre 2005

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Ce qu'ils ont dit</i> | 2 |
| <i>Editorial</i> | 3 |
| <i>Esprit, es-tu là ?</i> | 4 |
| <i>Anciens catalogues sur fiches des bibliothèques : ... conserver ou détruire ?</i> | 6 |
| <i>Bibliothécaires francophones au Canada : formation, profession ...</i> | 9 |
| <i>La création d'un centre de documentation scolaire au Sénégal</i> | 15 |
| <i>Encouragement à la lecture</i> | 18 |
| <i>Le puits et la rivière</i> | 19 |
| <i>Allo Biblio</i> | 20 |
| <i>Entre deux vagues</i> | 24 |

